

# News Release

Minister for  
International  
Trade



# Communiqué

Ministre du  
Commerce  
extérieur

N<sup>o</sup> 011

Le 19 janvier 1990

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, JOHN C. CROSBIE

FAIT DES COMMENTAIRES SUR L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a résumé aujourd'hui le point de vue du gouvernement sur la première année de l'Accord de libre-échange, et a publié deux rapports.

En publiant un rapport détaillé sur le processus de mise en oeuvre de chaque chapitre de l'Accord, M. Crosbie a déclaré que la mise en oeuvre de l'Accord se fait de façon ordonnée.

"Les lois, les règlements, les processus et les institutions ont été mis en place; les réductions tarifaires ont été effectuées comme prévu; nous avons élargi la liste des professionnels pouvant voyager plus facilement pour affaires; les groupes d'experts ont commencé leurs travaux; et nous nous préparons aux négociations sur les subventions et les recours commerciaux, qui s'inspireront des résultats obtenus à l'issue des négociations multilatérales en cours."

Le Ministre a noté que quelques litiges commerciaux entre le Canada et les États-Unis subsistaient encore en 1989, mais que le nouveau mécanisme de règlement garantit que ces différends seront réglés promptement et efficacement. "Ces différends reçoivent passablement de publicité, mais ils ne couvrent qu'environ un pour cent des 200 milliards \$ que s'échangent nos deux pays," a ajouté M. Crosbie.

Le Ministre s'est aussi dit satisfait de l'entente de 1989 visant l'accélération de l'élimination des droits de douane applicables à 400 numéros tarifaires couvrant pour environ 6 milliards \$ d'échanges bilatéraux.

Mentionnant la réponse enthousiaste des petites et moyennes entreprises canadiennes aux programmes gouvernementaux élargis de promotion des exportations sur le marché américain, M. Crosbie a affirmé que plus de 10 000 PME devraient participer à ces programmes pendant l'année financière 1989-1990. Il a incité